

PER
R-243

La Revue

DESJARDINS

ÉDIFICE DESJARDINS



Vol. XXI — N^{OS} 8-9

Août-Septembre 1955

BILLET

Il était là, bien à sa place le vieil arbre devenu mon ami. Pour remplir sa mission, il apportait de l'ombre à pleins bras, lorsque le soleil se faisait trop ardent : le vent voulait-il manifester sa colère, qu' aussitôt l'arbre recevait les cris rageurs d'Éole et les transformait, par ses branches, en une musique variée.

Malgré les intempéries, il avait poussé droit, solide ; il était beau, et j'en étais fier. Son allure robuste était un signe de longue vie : je la lui souhaitais bien.

À force de le voir toujours là, sous ma fenêtre, l'arbre était devenu mon ami, ... et je ne le savais pas.

C'est le progrès qui m'a fait comprendre, il y a quelques semaines, combien j'étais attaché à mon érable : il fallait percer une entrée pour loger une automobile, et l'érable y régnait, vigoureux, juste au milieu du passage. Sa mort fut décidée.

Lui qui n'avait fait de mal à personne s'est vu entouré, un beau matin de juillet, par un groupe d'hommes intelligents qui l'examinèrent avec convoitise. Lui ? il les regardait de haut, sûr de sa puissance.

Mais, pauvre arbre, il ne connaissait pas l'astuce des hommes, il ne savait pas que dans leur méchancelé, ils sauraient trouver le moyen de le faire mourir.

Et le moyen a été trouvé, toujours le même, mais toujours sûr. « Nous allons l'amoinrir », se dirent les hommes, nous allons l'humilier en le dépouillant. Ainsi nous aurons le dernier mot, sûrement.

Et ce fut une tragédie silencieuse.

Une à une, les branches tombaient, enlevant à l'érable tout ce qui avait fait son éclatante beauté. Il ne resta plus devant la sauvage dureté des hommes qu'une longue poutre dénudée, mais pas morte.

En face de ce reste d'orgueil, les hommes résolurent d'abattre ce qu'ils croyaient être une dernière résistance. Froidement à coups de hache, ils coupèrent le tronc au beau milieu, ne laissant plus qu'une tige toute courte, mais vivante cependant.

« Qu'on le déracine donc, se dirent les porteurs de mort, et qu'on en finisse. »

Des câbles d'acier, des chaînes, glissèrent sous les racines déterrées de l'arbre. C'est à un gros camion qu'on confia la tâche de donner le coup final. Mis en marche, il tira lentement, les câbles se tendirent, la terre trembla, se souleva ; en craquant, les racines de l'érable se brisèrent, sortirent de terre, ... et la voiture fit un effort suprême qui devait être le dernier.

Mais les chaînes, avec fracas, se brisèrent, laissant mon vieil érable à moitié déraciné mais vivant.

Il mourait, cependant, et l'arbre le savait. Dans sa mortelle posture, il semblait dire à tous ceux qui le regardaient mourir : « Je n'ai été qu'un arbre, c'est vrai ... mais je l'ai bien été tout de même. »

(Suite à la page 130.)

NOTRE COUVERTURE. — Au beau pays de la Beauce. — (Photo : Service de Ciné-photographie.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXI, Nos 8-9

QUÉBEC

Août-Septembre 1955

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 122
Éditorial: Rapport de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.	C. VAILLANCOURT..... 123
Centenaire de Natashquan.....	ROSARIO TREMBLAY..... 125
Rivière-au-Tonnerre.....	JOS. TURMEL..... 126
Caisses populaires collégiales.....	JEAN LAPOINTE..... 127
Centrales d'énergie économique.....	PAUL-É. CHARRON..... 128
Les Caisses populaires Desjardins de la Gaspésie en congrès..... 129
Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « prêt » et à l'assurance-vie « épargne »..... 130
Les Caisses populaires acadiennes en congrès..... 131
Les Caisses d'épargne scolaires.....	PAUL-ÉMILE CHARRON..... 132
Assemblée générale annuelle de l'Union régionale de Rimouski..... 133
Caisses populaires et étudiants.....	LUC LESSARD..... 134
Un actuaire associé à l'Assurance-Vie Desjardins.....	ALFRED ROULEAU..... 136
Notes et commentaires..... 137
Service de renseignements..... 138
Un plan d'épargne... dans un programme de vie.....	PAUL-É. CHARRON..... 139
La pensée d'un président..... 000

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
58, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.50
Pour les autres.....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



Rapport de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins

EN date du 24 mai dernier, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins tenait son assemblée annuelle à l'édifice Desjardins, Lévis. Nous nous permettons de donner quelques aperçus du rapport soumis à cette réunion par le gérant de la Fédération.

Bien des gens sont portés à croire que la Fédération s'occupe exclusivement de l'inspection des Caisses populaires ; elle a cependant bien d'autres activités.

VENTES ET RACHATS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

La Fédération des Caisses populaires a obtenu l'autorisation de la Banque du Canada de faire la vente des obligations d'épargne. Au cours de l'année écoulée, la Fédération a livré \$1,456,250. d'obligations d'épargne à 327 Caisses populaires ; elle a reçu 5,369 commandes, et les commissions payées aux Caisses populaires et aux gérants des Caisses s'élèvent à \$6,130.30.

Il y a aussi les rachats d'obligations d'épargne. Au cours de l'année 1954-55, les rachats d'obligations d'épargne par l'entremise des Caisses populaires se sont élevées à \$1,270,600. pour un total de 11,399 coupures.

REVUE DESJARDINS

La Fédération des Caisses populaires s'occupe aussi de la publication de *la Revue Desjardins*. Des 1,120 Caisses populaires qui devraient toutes s'y abonner, 1,020 reçoivent *la Revue Desjardins*, soit 91%.

Un effort considérable devrait être fait, nous semble-t-il, auprès des dirigeants de

ces Caisses populaires pour que chaque Caisse abonne tous ses officiers à *la Revue Desjardins*.

Nous constatons que les Caisses qui nous demandent le plus de renseignements sont celles qui ne reçoivent pas *la Revue Desjardins*, ou encore qui paient un ou deux abonnements mais dont les dirigeants n'en prennent jamais connaissance et, de ce fait, ne sont pas au courant de leurs devoirs et responsabilités et ne font rien pour promouvoir leur Caisse. Dans ce domaine aussi, l'éducation est absolument nécessaire.

AUTORISATION DE PLACEMENTS

Les autorisations d'achats d'obligations données par la Fédération des Caisses populaires ont augmenté de façon extraordinaire au cours de 1954-55. De \$21,620,100. qu'ils étaient pour 1953-54, les placements autorisés par la Fédération se sont élevés, pour 1953-54, à \$34,642,275., soit une augmentation de \$13,022,175.

Il est bon de mentionner que dans ces achats d'obligations, plusieurs Caisses populaires ont financé leur propre municipalité, leur fabrique ou leur commission scolaire.

CAISSES POPULAIRES FONDÉES

Au cours de l'année écoulée, 17 Caisses populaires ont été fondées ; 8 Caisses ont été enlevées de nos listes, laissant un gain net de 9 Caisses populaires au 31 mars 1955. 1,146 Caisses populaires sont affiliées à notre Fédération.

Les Caisses populaires enlevées de nos listes sont des Caisses qui n'opéraient pas, sauf une qui a été désaffiliée.

FONDS DE SÉCURITÉ

Le fonds de sécurité a augmenté, au cours de l'année écoulée, de \$41,972.93, pour en faire un total, au 31 mars 1955, de \$225,432.

Je ne sais si on s'est bien rendu compte de la puissance de ce fonds de sécurité et sa grande utilité pour notre mouvement. Nous pouvons dire que, grâce à ce fonds, nous avons non seulement stabilisé quelques Caisses populaires; nous avons surtout contribué à maintenir le bon renom de toutes les Caisses populaires affiliées à notre Fédération.

Nous ne saurions trop recommander à nos Caisses populaires de conserver une liquidité qui leur permette d'assurer vraiment leur parfaite sécurité. On nous dit parfois: « Chez nous, ce n'est pas une Caisse comme ailleurs », ou encore: C'est exagéré de demander une liquidité de 50%; nous voulons faire le plus de bien possible à nos sociétaires, et en définitive nous sommes autonomes. » Qu'on fasse bien attention, les Caisses populaires qui ne sont pas comme les autres devraient s'efforcer d'être comme les autres, c'est-à-dire de vraies Caisses populaires, sans quoi cela peut devenir dangereux. L'autonomie, c'est le pouvoir qu'on a de faire le bien. La Caisse populaire a ce pouvoir de faire le bien en autant qu'elle est bien portante; elle risque de perdre sa propre autonomie en ne respectant pas les conseils de son Union ou de la Fédération qui se basent sur l'expérience et qui n'ambitionnent qu'une chose: la bonne santé et le progrès de toutes les Caisses populaires.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une Caisse populaire doit, avant tout, assurer le remboursement intégral des épargnes qui lui sont confiées dès que le sociétaire désire en faire le retrait. Sous prétexte de faire du bien, si l'on prête à droite et à gauche, si l'on restreint la liquidité, et qu'à la moindre difficulté la Caisse est obligée de fermer ses portes, les dirigeants qui ont agi ainsi sont responsables de ce qui arrive. Après les avertissements donnés, ces dirigeants ne peuvent être que blâmés.

« Nous sommes autonomes », nous répêtet-on. L'autonomie qui conduit à la folie et

à la dilapidation des biens des autres est une autonomie bien malsaine; et si on va trop loin, elle détruira les Caisses populaires. Écoutons ceux qui ont acquis l'expérience.

Restons dans les cadres des Unions régionales et de la Fédération, et avec le concours des inspecteurs, de l'assurance des Caisses populaires, et l'appui du fonds de sécurité, nos Caisses populaires prospéreront et resteront solides.

SITUATION DES CAISSES POPULAIRES

Nous voyons que l'actif des Caisses populaires, au cours de l'année 1954, a augmenté de \$30,134,118. L'augmentation a été comme suit pour les items suivants: prêts sur reconnaissance de dette: \$2,411,856.; prêts sur hypothèque: \$12,181,468.; capital social: \$2,318,087.; épargne: \$26,454,120.; avoir-propre: \$1,885,467.

Le nombre des sociétaires a augmenté, au cours de 1954, de 46,623.

Dans ce nombre de 793,412 sociétaires que comptaient nos Caisses populaires au 31 décembre 1954, combien y a-t-il de vrais coopérateurs? Il y a un travail d'éducation à poursuivre qui s'impose sûrement.

SOLDES D'ÉPARGNE EN CENTS POUR CHAQUE DOLLAR DÉPOSÉ RESPECTIVEMENT DANS LES CAISSES POPULAIRES EN 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954

La situation dans nos Caisses populaires, au point de vue économique, est meilleure en 1954 qu'en 1953, moins considérable cependant qu'en 1952 et 1951. Là où la situation s'est beaucoup améliorée, c'est dans les Caisses rurales: en 1953, dans l'ensemble de ces Caisses, il ne restait que (0.1) un dixième de cent par dollar déposé, tandis qu'en 1954, le solde est de 1.3. Cette situation se maintiendra-t-elle en 1955? C'est là un autre problème, et avec l'économie moderne qui est dirigée, c'est bien difficile à prédire étant donné qu'on ne peut prévoir les interventions des experts économiques et financiers qui sont au gouvernail de notre économie à la Banque du Canada.

S. Vaillancourt

(à suivre)

Centenaire de Natashquan

NATASHQUAN est situé sur la Côte Nord, à près de 600 milles de Québec. C'est la dernière paroisse du diocèse du golfe Saint-Laurent. Elle compte 87 familles y compris les indiens.

La Société historique de la Côte Nord a publié à ce propos des renseignements intéressants dans le programme souvenir des fêtes du centenaire de Natashquan.

« Natashquan (là où l'on chasse les ours), a aussi son histoire ancienne à l'instar de tant d'autres lieux de la Côte.

« D'abord, la période indienne, encore peu connue. Que de secrets n'aurait-elle pas à nous livrer cette région où vivaient — pas toujours en harmonie — les Montagnais, les Esquimaux et même les mystérieux Béothuks !

« Et puis la période française, ouverte officiellement par Jacques Cartier qui, lors de son premier voyage en 1534, reconnut et baptisa le nom de cap Thiennot ce qui s'appelle aujourd'hui Pointe-aux-Anglais. La grande rivière, où fourmillait le saumon, attira vite l'attention. Il y eut à son embouchure, sur la pointe appelée successivement « du Vieux Fort », « du Poste » et enfin « Parent », un poste de traite dès les débuts du XVIII^e siècle. Cet établissement fut contrôlé à partir de 1734 par les Seigneurs de Mingan : Bissot, Joliet, Volant d'Audebourg et Cuguet. C'est en visitant les engagés du poste que l'abbé Pierre-Clément Parent, missionnaire du diocèse de Québec, y mourut le 21 avril 1784. Le droit exclusif d'y faire la traite passait aux mains de la Compagnie du Nord-Ouest en 1788 et à celles de la Compagnie de la Baie-d'Hudson en 1831. »

C'est en 1855 qu'arrivaient Jean Vigneault, Victor Cormier, son fils Rémi et Pierre Lapierre. Ils venaient tous de Havre-Aubert, îles de la Madeleine. C'étaient des rescapés de la déportation des Acadiens de 1755. D'autres madelinots se joignirent à ce groupe initial l'année suivante.

En 1886, la pêche fut très mau-

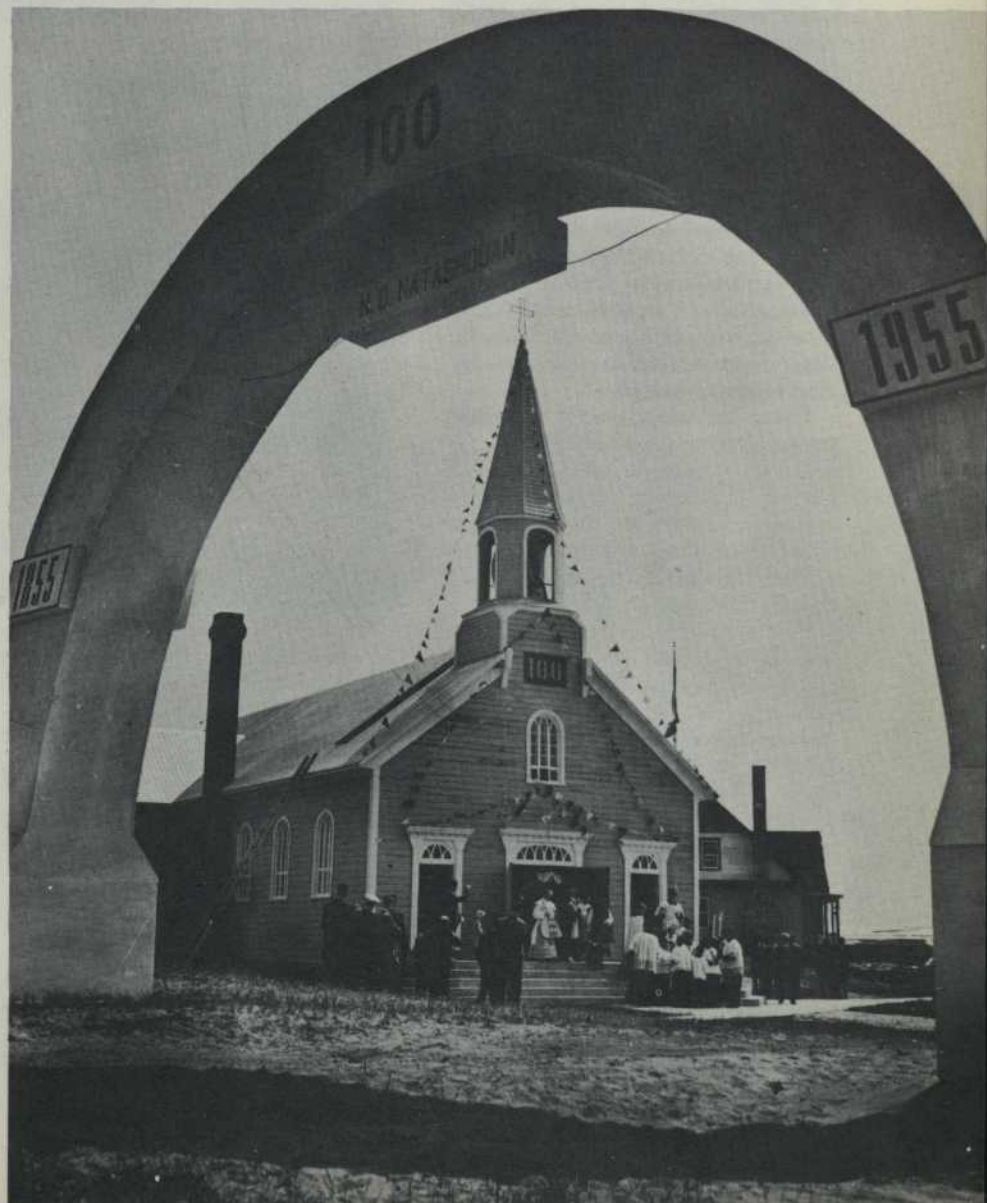
vaise ; c'était l'extrême pauvreté. La moitié de la population émigra donc vers la Beauce pour s'établir à Saint-Théophile. Ils n'y restèrent pas tous car plusieurs revinrent dans la suite retrouver leurs premiers camarades d'infortune.

Parmi les invités d'honneur aux fêtes commémoratives du centenaire de Natashquan, on remarquait Son Excellence M^{gr} N.-A. Labrie, évêque du diocèse du gol-

fe Saint-Laurent, M^{gr} René Bélanger, p.d., v.g.h., et président de la Société historique de la Côte Nord, l'honorable Onésime Gagnon, ministre provincial des Finances, l'honorable Jules Brilant, c.l., M. Pierre Ouellet, député de Saguenay à Québec, et M. Hormidas Langlais, député provincial des îles de la Madeleine, etc.

L'organisation des fêtes, qui ont duré trois jours, a été un suc-

Église Notre-Dame de Natashquan à la sortie de Monseigneur N.-A. Labrie après la messe pontificale.



cès remarquable. Son Excellence M^{sr} Labrie célébra une messe pontificale, avec un sermon de circonstance donné par M^{sr} René Bélanger, p.d.

Un banquet de 275 couverts fut servi dans une salle spécialement aménagée à cette fin. La soirée du Centenaire avait pour thème : « Évocation d'un passé... long de cent ans ». Ce fut un charme d'entendre les chanteurs et les diseurs, et de voir évoluer les figurants des diverses scènes. La population est bien éduquée, et on ne peut s'empêcher d'y observer de vieilles qualités bien françaises : la distinction, les bonnes manières, bref, de la belle courtoisie. M^{sr} Labrie soulignait justement au cours d'une allocution que les deux élèves qui sont arrivés premier et deuxième durant la première année scolaire du Petit Séminaire de Hauterive sont de Natashquan et d'Aguanish respectivement. Serait-ce, disait-il, que les enfants ne sont pas gâtés par le cinéma, la télévision et les amusements des villes ?

Les autres cérémonies importantes furent le dévoilement d'une plaque commémorative à l'abbé Pierre-Clément Parent, ancien missionnaire à Pointe-à-Parent, la réserve indienne ; et la bénédiction d'un Calvaire, du presbytère et du couvent.

Un développement minier transformera probablement ce paisible village de la Côte Nord. En effet, l'*Aconit Mining Corporation* vient d'y installer une usine pour l'extraction d'un concentré ferreux du sable de la Pointe-à-Parent.

Natashquan possède sa Caisse populaire depuis le 31 août 1943. C'est M. Joseph Turmel, propagandiste de l'Union de Québec, qui en fut le fondateur. L'actif au 30 juin 1955 était de \$40,430. et l'avoir-propre \$561. La Caisse compte 143 sociétaires, 94 déposants et 13 emprunteurs dans une paroisse de 500 âmes. Elle occupe un beau local dans le sous-sol du presbytère. Elle est prospère et elle continue, comme dans le passé, à rendre d'innombrables services à la population.

ROSARIO TREMBLAY

Rivière-au-Tonnerre

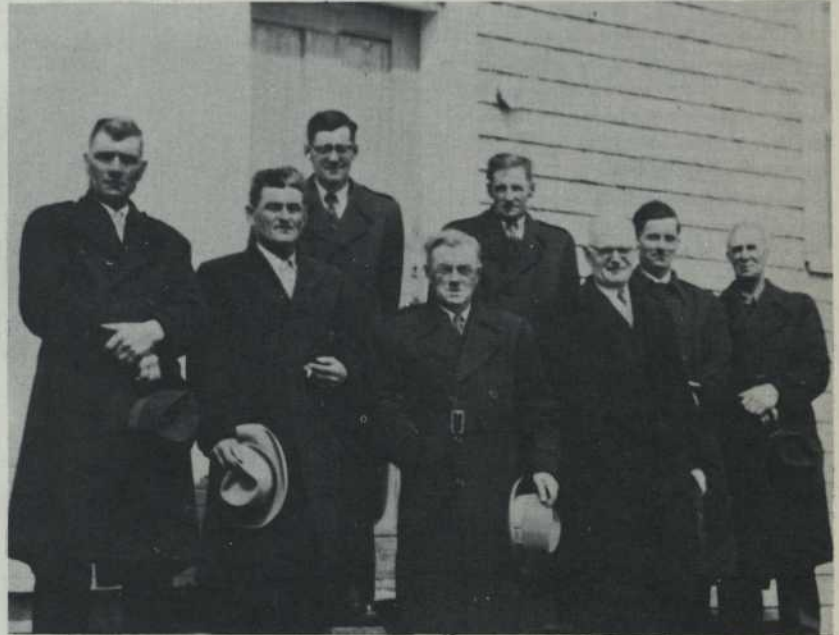
LE 17 avril dernier, à l'occasion de son assemblée générale, la Caisse populaire de Rivière-au-Tonnerre (Côte Nord) soulignait son dixième anniversaire de fondation.

Depuis 1945, et tous les jours, cette Caisse, encore relativement jeune, a essayé d'apprendre à ses sociétaires l'art parfois difficile de se servir de la matière ; à coopérer également dans la meilleure utilisation des richesses ; à s'élever ensemble dans un grand effort solidaire ; à désirer établir un mode

Bourque et le président de la commission de crédit d'être présents.

La Revue est heureuse de reproduire cette photographie et d'offrir à notre Caisse de Rivière-au-Tonnerre ses félicitations très sincères pour le passé et ses vœux les meilleurs pour un avenir qu'elle lui souhaite fécond.

Ce sont, de gauche à droite : MM. Narcisse Pagé, administrateur, Alcide Lapière, commissaire de crédit, Gilbert Denis, surveillant, Ferdinand Bilodeau, pré-



de vie basé sur le respect de son prochain et sur l'entraide spontanée ; à mieux assurer la distribution des charges et des biens. Elle a voulu, avec ses moyens, réaliser une paroisse plus belle.

Souignons que MM. Théofred Bourque et Marcel Martin sont administrateurs de la Caisse depuis sa fondation.

Monsieur l'abbé B. Scherrer, membre du conseil de surveillance, a photographié, à la suite de l'assemblée, les dirigeants de la Caisse. Malheureusement, la maladie avait empêché M. Théofred

sident de la Caisse, Johnny Cody, administrateur, F. Bolli, secrétaire-gérant, Marcel Martin, surveillant, et Ludger Blaney, commissaire de crédit.

Avec une belle œuvre et de bons ouvriers, le bien se fera à Rivière-au-Tonnerre comme partout ailleurs.

JOS. TURMEL

◆ ◆ ◆

« Il n'y a pas de vie heureuse ; il y a seulement des jours heureux. »

ANDRÉ THEURIET

Caisses populaires collégiales

LE COLLÈGE DES JÉSUITES DE QUÉBEC

L'ÉPARGNE est une vertu dont la nécessité n'est plus à démontrer ; ses multiples bienfaits, tant au point de vue personnel que social, en font une vertu des plus enrichissantes. Et pour enseigner la pratique de cette vertu, il n'est sûrement pas de milieu plus propice que l'école, ou le collège ; c'est à l'école, en effet, que se prennent le plus facilement les bonnes habitudes.

C'est pourquoi il existe des Caisses populaires dans différents collèges. Au collège des Jésuites de Québec, la Caisse populaire existe depuis 1947. Ses premières années ont été plutôt obscures ; mais elle a connu cette année un essor que nous tenons à signaler. Je voudrais ici exposer ses principales activités et les fruits qui en ont résulté.

Notre premier objectif est de faire connaître la Caisse. Le fait d'avoir à sa portée un moyen pratique et avantageux de placer ses économies incline l'étudiant à s'en servir, peut-être sans trop de conviction, au début, mais de plus en plus convaincu à mesure que s'additionnent ses dépôts.

Pour atteindre ce but, notre Caisse a d'abord commencé par aménager un local plus en vue et beaucoup plus attrayant que le précédent. C'est un magnifique comptoir, semblable à ceux des banques, qui donne sur un corridor ; son seul aspect inspire déjà confiance. Ce local a été béni solennellement par le Révérend Père Recteur qui a profité de l'occasion pour souligner, dans un discours éloquent, les bienfaits de l'épargne chez les jeunes.

Nous avons aussi mené une enquête auprès des élèves pour nous rendre compte à quel point la Caisse populaire était connue et ainsi mieux diriger notre action. Les résultats de l'enquête sont très révélateurs et nous permettent de constater que beaucoup d'élèves ne connaissent pres-

que rien des Caisses populaires : 64%, par exemple, sont incapables d'en nommer le fondateur.

Puis, pour faire suite à cette enquête qui avait suscité l'intérêt des élèves, les officiers ont lancé la *Semaine de l'épargne*. Au cours de cette semaine, on a d'abord invité M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires de notre province, et M. Marc Émond, président du Comité des gérants des Caisses populaires de la région, à venir exposer aux élèves ce qu'est une Caisse populaire. Ces deux conférenciers ont visité les grands dans chacune de leurs classes et ont ainsi pu s'adapter davantage à l'âge et à la mentalité de leurs auditeurs ; aussi leur visite a-t-elle été très appréciée.

Les élèves ont encore eu l'occasion, durant cette semaine, d'assister à une causerie de M. J. Turmel sur la naissance des Caisses populaires et les difficultés qu'a rencontrées son fondateur. Cette causerie était accompagnée

d'une séance de magie qui a attiré un grand nombre d'élèves ; ceux-ci, d'ailleurs, se sont trouvés aussi enchantés de la causerie que des tours de magie.

Nous avons aussi profité de cette semaine pour lancer le premier numéro d'un bulletin, *Votre Caisse*, destiné à renseigner les élèves sur l'organisation de la Caisse, sur ses activités, sur les opérations financières en général. Les officiers rédigent eux-mêmes ce bulletin ; ainsi chaque officier approfondit davantage les problèmes qu'il doit traiter dans le bulletin. Pour exciter l'intérêt des élèves, cinq dollars sont tirés entre ceux qui répondent correctement à des questions posées à la fin de chaque bulletin.

De nombreuses affiches murales rappellent constamment aux élèves les avantages de l'épargne régulière à la Caisse.

La publicité ne s'est pas faite seulement auprès des élèves ; on a aussi envoyé des lettres aux parents afin de les mettre au courant de l'existence d'une Caisse



populaire au collège et leur demander leur appui dans notre campagne pour l'épargne. Les parents des membres du Club des épargnants — qui favorise l'épargne chez les plus jeunes — sont aussi en mesure de suivre les progrès de leur fils.

Cette propagande faite cette année autour de la Caisse a produit des résultats intéressants ; l'attention des élèves n'a pas été sollicitée en vain. Le nombre de nos sociétaires a augmenté de moi-

tié, le capital social a été triplé et le montant à l'épargne presque doublé. Le « Club des épargnants » a aussi connu un nouvel essor : 161 membres ont fait cette année plus de 2,500 dépôts et ont ainsi accumulé une somme de \$2,014.

Ces résultats sont certes très beaux, surtout si l'on tient compte que tout ce travail a été fait uniquement par des élèves. Mais quels magnifiques résultats ne serions-nous pas en droit d'attendre

si, au lieu de travailler seuls, les officiers des Caisses collégiales pouvaient compter sur une collaboration plus adéquate de la part de leurs aînés ; collaboration qui consisterait surtout à mettre à leur portée une documentation plus abondante et à leur fournir des ressources financières, indispensables à toute publicité sérieuse et dont ils ne peuvent disposer.

JEAN LAPOINTE, *directeur*

Centrales d'énergie économique

LES 1,130 Caisses populaires Desjardins affiliées ont recueilli, à la date du 31 décembre 1954, \$5,523,335,953. de petites épargnes, qui leur sont venues en quasi totalité des classes laborieuses. Quelle magnifique moisson ! Et qui dépasse certes les plus beaux rêves des pionniers !

La première mission de nos Caisses populaires, c'est évidemment de stimuler l'épargne, c'est de la recueillir, de la conserver, de la protéger et aussi de la remettre, sur demande, à ceux qui la leur confient.

Là ne s'arrête pas cependant le rôle de nos Caisses populaires. À cette première fonction qu'elles s'emploient à bien remplir, s'en ajoute, en effet, une seconde qui, en donnant à l'épargne tout son sens, fait de nos Caisses populaires de véritables centrales d'énergie économique.

L'épargne se définit une consommation différée ; l'épargnant se refuse aujourd'hui une dépense en vue d'une épargne qui lui assurera demain certaines nécessités. Elle est la mise de côté, en réserve, d'une partie de son revenu pour des besoins futurs. Et, pour la plupart des gens dont les revenus ne sont pas à la mesure de leurs appétits, cette épargne ne va pas sans renoncement, sans sacrifice.

Certains économiste la tiennent

responsable des crises économiques ; ils voient dans l'épargne une saignée qui anémie l'organisme économique ; une sorte d'abstention ou de retrait de force qui provoque le sous-emploi et paralyse l'économie. S'ils la jugent ainsi c'est sans doute parce qu'ils n'en perçoivent pas l'aspect social qui lui donne son sens dynamique et lui confère la puissance économique.

Les petites épargnes individuelles, disséminées, dispersées, diluées dans la multitude des individus qui les font, sont peu de choses, il est vrai, et ne présentent guère d'utilité dans notre monde économique moderne.

Leur accumulation et leur canalisation, cependant, en font une force économique nouvelle et leur donnent leur véritable efficacité. L'épargne n'est pas simplement une richesse dont on remet à demain l'utilisation ; elle est une puissance créatrice, une force motrice de production ; elle forme le capital qui rend possible à l'homme, avec l'aide de la nature, la création de nouvelles richesses, de biens nouveaux.

L'épargne accumulée, en se déversant dans la circulation économique, devient une force de production. Elle est à la production ce qu'est la chute d'eau à la dynamo qui engendre l'énergie. Les Caisses populaires écluent les petites épargnes de leurs mem-

bres ; elles constituent ainsi avec ces petites épargnes des centrales d'énergie économique. Elle les prêtent à leurs membres dans un but productif ; c'est ainsi qu'elles ont mis à date à la disposition de leurs sociétaires pour des fins productives plus de \$750,000,000. Sans compter les quelques cents millions de dollars qu'elles ont prêtés à nos institutions sociales, telles les commissions scolaires, les municipalités, les fabriques, etc.

L'épargne n'est pas simplement une consommation de biens qu'on remet à plus tard ; bien plus, elle est une richesse qui rend possible la création de nouveaux biens et le progrès économique et social. En groupant les petites épargnes de nos classes populaires, et en constituant ainsi une force économique qu'elles mettent à la disposition de leurs sociétaires qui sont en mesure d'en faire un usage productif ou avantageux pour eux-mêmes et la société, les Caisses populaires sont des centrales d'énergie au service du progrès économique et social de notre peuple.

PAUL-É. CHARRON

◆ ◆ ◆

« Il faut des riches pour aider les pauvres à vivre, il faut des pauvres pour aider les riches à bien mourir. »

BOSSUET

Les Caisses populaires Desjardins de la Gaspésie en congrès

LE 28 juillet 1955 avait lieu, à Saint-Charles-de-Caplan, l'assemblée générale annuelle de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Gaspé, sous la présidence de M. Charles Forest, président, assisté de M^e Georges-E. Blanchard, son vice-président.

Dix-sept Caisses y étaient représentées par des membres de leurs différents conseils.

M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires, M. Jean-Paul Langlois, propagandiste de l'Assurance-Vie Desjardins, et M. Germain Giroux, économiste attaché au ministère provincial des Pêcheries, représentant l'honorable Camille Pouliot, étaient présents.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Adrien Bernard, gérant, communiqua à l'assemblée la situation de l'Union au 31 mai 1955.

Rappelons en bref que l'actif est de \$530,217.98, la patrimoine est maintenant de \$59,755.43. La situation financière de l'Union est bonne et l'avenir est prometteur.

Dans ses observations, monsieur Bernard souligna un ralentissement de l'activité économique dans la région de la Gaspésie, ce qui paraît expliquer la diminution de l'actif dans plusieurs Caisses populaires; des sociétaires ont dû avoir recours aux épargnes accumulées pour pourvoir aux besoins quotidiens. Cependant, il a affirmé son grand espoir dans l'avenir à la condition que tous les dirigeants des Caisses populaires affiliées veuillent bien apporter de façon soutenue leur entière coopération.

L'actif actuel des Caisses populaires affiliées à l'Union n'excède guère les trois millions de dollars, quand il pourrait être, au moins, deux fois plus considérable. Pour arriver à réaliser une augmentation de l'actif de trois millions et plus, il suggère et recommande à

l'assemblée générale un plan quinquennal d'épargne systématique de \$1.00 par semaine ou de \$5.00 par mois pour chaque famille. Si chaque sociétaire actuel acceptait de plan d'épargne de \$1.00 par semaine pendant cinq ans, l'augmentation prévue de trois millions et même davantage, serait atteinte. Ce plan d'épargne fonctionnerait selon les grandes lignes suivantes :

Par cette campagne d'épargne, nous nous efforcerons de convaincre toute notre population de la nécessité d'épargner et de garder notre épargne chez nous pour le bénéfice de nos familles, de nos concitoyens, de nos institutions paroissiales, de notre région tout entière. Les Caisses populaires, organismes tout désignés, créés à cette fin, devraient s'efforcer d'obtenir l'adhésion de tous les sociétaires possibles, engager tous les sociétaires à faire un dépôt régulier et hebdomadaire d'au moins \$1. ou mensuel d'au moins \$5., pendant une période de 5 ans. (15,000 sociétaires faisant un dépôt hebdomadaire de \$1. pendant 5 ans, au taux de 2%, accumuleraient une épargne totale de \$4,095,000.)

Tout sociétaire s'engagerait à ne faire aucun retrait sur ces dépôts pendant la même période. En cas de besoin urgent, le sociétaire déposant s'engagerait à emprunter temporairement en donnant son dépôt en garantie, et continuerait tout de même à faire son dépôt régulier.

Un engagement d'honneur à cet effet devrait être signé par chaque sociétaire adhérent à cette campagne, après qu'il aura été convaincu de la nécessité d'épargner, ainsi que de l'importance et de l'influence qu'aura la petite épargne ainsi accumulée sur une période de 5 ans (une formule sera fournie à cette fin).

Pour mener cette campagne, mobiliser toutes les organisations paroissiales. Par elles, former un comité paroissial de l'épargne composé d'un représentant de chaque organisation, cercle ou société.

Le comité, par chacun de ses membres, devra transmettre régulièrement les mots d'ordre à chaque organisation, cercle ou société, répartir le travail de propagande pour les contrats personnels nécessaires, intéresser des aides extérieurs, etc., en un mot, prendre tous les moyens pour mener la campagne à bonne fin et en faire un succès.

Le comité devrait organiser par chacun de ses membres (avec le concours d'aides extérieurs si nécessaire) la visite mensuelle ou bi-mensuelle de chaque famille de la paroisse dans le but spécifique de stimuler à l'épargne, de faire connaître la Caisse, ses services, de maintenir l'intérêt des adhérents, d'obtenir l'adhésion de nouveaux sociétaires, etc.

Le comité devrait se réunir mensuellement pour recevoir du représentant de la Caisse les informations requises sur la marche de la campagne, pour se renseigner mutuellement. À cette réunion mensuelle s'établirait le programme de travail du mois.

Ce comité, dont les membres pourront être changés à l'occasion, devrait se maintenir en fonction aussi longtemps que durera la campagne (5 ans) ou plus longtemps si on le juge nécessaire.

Comme moyen d'émulation, chaque Caisse, selon ses moyens, pourrait établir un prix annuel en argent, lequel serait tiré au sort chaque année parmi ceux qui auront adhéré à cette campagne d'épargne et auront été fidèles à leur engagement. L'Union régionale pourrait établir un prix régional (\$200. par année) à être tiré au sort parmi les sociétaires des Caisses affiliées d'après la liste que celles-ci auront fournie.

Après cet exposé, l'assemblée a consacré une bonne partie de son temps à considérer la nécessité de favoriser davantage la pratique de l'économie et de l'épargne par la coopération. Plusieurs congressistes ont demandé s'il n'y aurait pas avantage à organiser des dépôts à terme en vue d'amener surtout les jeunes à économiser presque malgré eux.

Le plan soumis par le gérant de l'Union semble répondre à ce vœu puisqu'il comporte un engagement d'honneur que chaque sociétaire adhérent à cette campagne d'épargne devra signer sans avoir les inconvénients d'ordre pratique à l'organisation complexe d'un véritable plan de dépôts à terme.

La question de l'éducation a été étudiée en détail. Des délégués ont soutenu qu'il faudrait peut-être faire bien davantage pour instruire les dirigeants des Caisses pour les mieux préparer à éduquer les autres. Il a été signalé que, malheureusement, bien des dirigeants ne connaissent pas suffisamment les principes de la Caisse populaire. On a fortement suggéré de réunir périodiquement les membres des trois conseils de cinq ou six Caisses d'une même région pour une journée d'étude, reprendre si néces-

Les Caisses populaires acadiennes en congrès

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LEUR FÉDÉRATION

LES Acadiens du Nouveau-Brunswick ont 86 Caisses populaires affiliées à leur Fédération, avec 50,000 sociétaires et un actif excédant \$6,000,000. En 1945, les 78 Caisses populaires alors en opérations avaient un actif de \$1,860,592.70 et comptaient 21,097 sociétaires. L'actif des Caisses populaires acadiennes du Nouveau-Brunswick a donc triplé et le nombre des sociétaires a plus que doublé depuis la fondation de leur Fédération provinciale en 1945.

À l'occasion de leur congrès général annuel tenu à Edmundston, le 18 juillet dernier, sous la présidence de M. Ulysse Gaudet, assisté de M. Martin-J. Légère, gérant de la Fédération et de la Caisse centrale, les Caisses populaires acadiennes ont pris connaissance du rapport des activités du mouvement, et de la situation financière de leur Fédération (actif: \$101,983.) et de leur Caisse centrale (actif: \$717,000.). M. Martin Légère leur a également communiqué, avec les explications requises, la situation financière (actif: \$107,245.) avec les opéra-

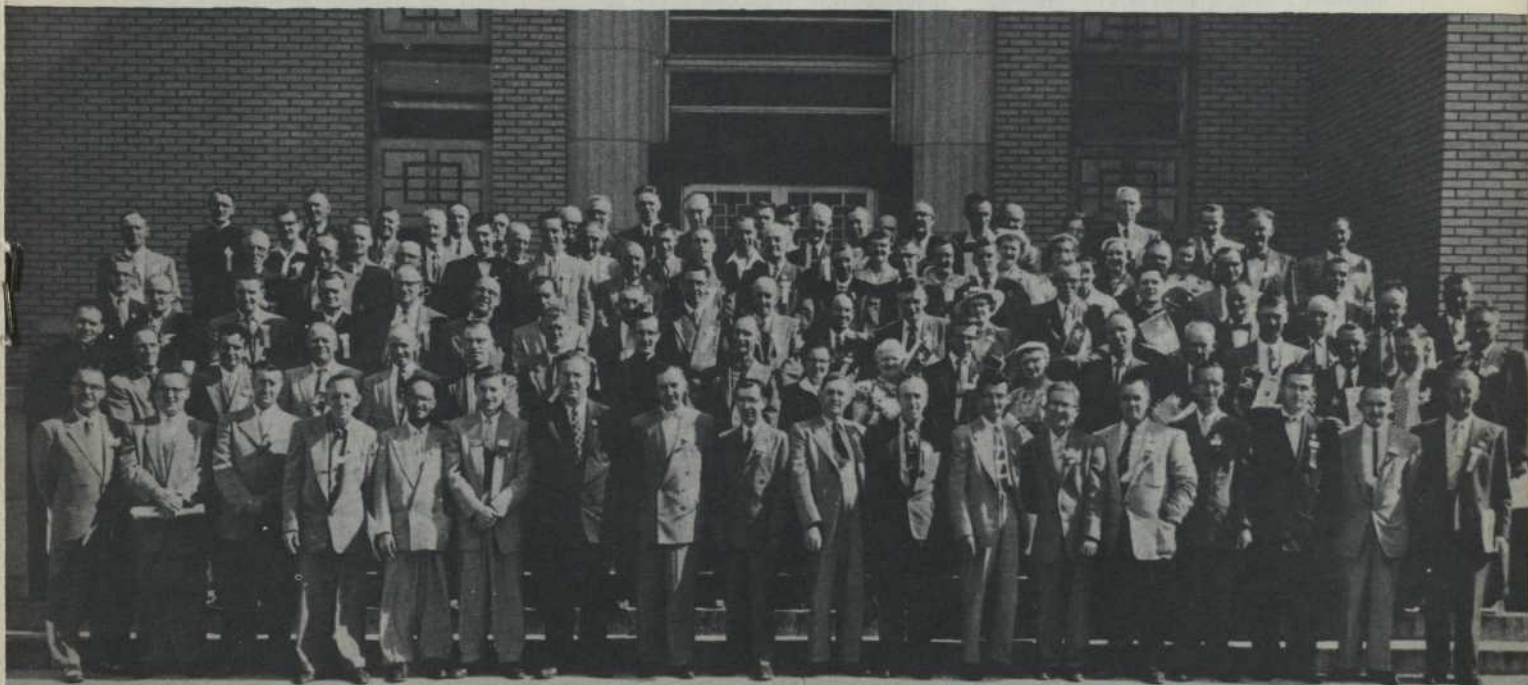
tions (assurance en vigueur \$5,-962,157.) de leur Société coopérative d'assurance-épargne et prêts dont il assume également la gérance.

Au cours d'une séance spéciale, les délégués des Caisses ont célébré le dixième anniversaire de fondation de leur Fédération, qui fait l'unité du mouvement et travaille efficacement à sa consolidation, et qui, à la vérité, est responsable en grande partie de son développement. Plusieurs personnalités religieuses et civiles ont participé à cette manifestation. Son Honneur le maire H.-E. Marmen souhaita la bienvenue aux congressistes et formula des vœux de plein succès aux Caisses. Son Excellence Monseigneur Roméo Gagnon, évêque d'Edmundston, de son côté, après avoir dit aux congressistes tout son attachement à l'œuvre si nécessaire des Caisses populaires, leur a rappelé la valeur économique, sociale et morale de l'épargne, puis a félicité les dirigeants du mouvement du magnifique travail qu'ils font et qu'ils poursuivront sans doute par leur concours d'épargne qui

donne de magnifiques résultats pour amener les Acadiens à épargner davantage.

L'honorable Pichette, ministre de l'Industrie, a souhaité que les Caisses populaires poursuivent avec enthousiasme et foi à un avenir meilleur leur excellente besogne et continuent à progresser, et il les a assurés de son plus entier concours. Le Révérend Père A. Gideon, c.j.m., secrétaire-propagandiste de la Fédération des cultivateurs du Madawaska, a insisté fortement, dans son allocution, sur l'espace éducatif de la coopération.

Monseigneur J. W. Conway, p.a., curé de la cathédrale, le Révérend Père Bernier, recteur de l'université de Saint-Louis d'Edmundston, et M. le docteur Dumont, président de la Société nationale de l'Assomption, M. Wilfrid Keohan, registraire des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick, invités à adresser aussi la parole aux congressistes, ont transmis aux dirigeants leurs bons vœux de succès et leurs félicitations pour leur dévouement à l'œuvre.



M. Paul-Émile Charron, représentant de la Fédération des Caisses populaires du Québec, et de son gérant, l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt (qui avait assisté à la fondation en 1945 de la Fédération des Caisses acadiennes), exprima la joie qu'éprouvent les Caisses populaires du Québec de voir se développer dans tous les centres français du Canada les Caisses populaires Desjardins, il félicita les dirigeants des Caisses populaires acadiennes des succès remportés, puis il rappela

que les Caisses populaires, dans l'esprit de leur fondateur, sont des écoles de formation économique, sociale et morale de leurs sociétaires ; qu'elles sont d'abord des coopératives d'épargne, visant à développer chez leurs membres le sens de la prévoyance, la confiance en eux-mêmes, la fierté personnelle, et l'esprit d'entraide si nécessaires à l'édification des institutions que requièrent le progrès économique et la bonne santé morale et sociale d'un peuple. Les vertus de foi, d'espérance et

de charité, et toutes celles qui les accompagnent, ont permis, déclara-t-il, à vos pères de survivre aux épreuves tragiques qu'ils ont connues, et ce sont, ajouta-t-il, ces mêmes vertus qui permettront aux générations actuelles de les continuer et de remplir ici la mission que la Providence leur a confiée. Les Caisses populaires apportent leur précieuse contribution à cette formation économique, sociale et morale qui assurera aux Canadiens de langue française la prospérité et la paix.

Les Caisses d'épargne scolaires

NOS Caisses populaires Desjardins ont encouragé et encouragent nos maisons d'éducation à enseigner aux jeunes les vertus de prévoyance, d'économie, d'épargne. Elles sont heureuses de coopérer toujours avec les éducateurs pour organiser, avec l'appui des Commissions scolaires, les Caisses d'épargne scolaires. Elles se sont multipliées, en effet, chez nous, ces dernières années, en particulier. On en compte plus aujourd'hui le nombre : chaque jour apporte de nouvelles fondations.

Il existe chez les élèves comme chez les éducateurs un bel enthousiasme qui assure les plus beaux résultats. Dieu sait si cette œuvre en requiert de l'enthousiasme de la part de ses dirigeants pour être menée à bien !

Quelques exemples : un premier pris dans la région de la Mauricie : l'Union régionale de Trois-Rivières compte 36 Caisses populaires qui ont mis sur pied à date 93 Caisses d'épargne scolaires ; en mai dernier, 25,756 élèves y ont déposé \$14,564.61. De septembre à mai, cette année, ils ont cumulé plus de \$138,000. Et, au 31 mai 1955, apparaissait à leur crédit un solde d'épargne de \$192,068.98. Plus des deux tiers des élèves qui fréquentent les ins-

titutions où ces Caisses opèrent, sont déposants. N'est-ce pas tout simplement merveilleux ?

Un deuxième exemple non moins éloquent : dans 269 écoles sous la juridiction de la Commission des écoles catholiques de Montréal où opèrent des Caisses d'épargne scolaires, 86,831 élèves, soit 70% des élèves, détenaient \$1,708,082.60 au 31 mars dernier ; de septembre 1949 au 31 mars 1955, ils ont cumulé en petites monnaies \$3,947,345.15. Est-ce croyable ?

Et, à Granby, sur 1,711 élèves répartis dans 14 écoles de la ville, 1,540 sont inscrits à leur Caisse d'épargne scolaire : 1,371 élèves y déposent régulièrement des sous : au 31 mars dernier, ils avaient accumulé \$17,629.85.

Et, à Arvida, au 30 mai 1955, sur 3,579 élèves répartis dans 13 écoles de la ville, 3,563 élèves, soit 99% des élèves, sont déposants réguliers à leur Caisse d'épargne, qui avait alors un solde d'épargne de \$38,340.94, soit \$10.76 par élève. Sauf pour deux institutions, tous les élèves sont déposants. N'est-ce pas un fait digne des plus beaux éloges ?

La compilation des rapports que nous avons reçus de 96 Caisses d'épargne scolaire de la région de Québec nous révèle un solde

d'épargne au 15 mai dernier de \$165,486.33, avec 12,646 déposants réguliers.

Et, à Sorel, Joliette, Saint-Hyacinthe et Chicoutimi . . . , etc. Ce même travail d'éducation à la prévoyance et à l'épargne se poursuit dans presque tous les centres, petits et grands, de notre province, sous l'impulsion des Caisses populaires qui bénéficient du concours précieux des Commissions scolaires, et avec la coopération non moins enthousiaste qu'intelligente, et combien féconde, des institutrices et des institutrices ; ils savent, eux, qu'il est non moins important dans la vie de savoir se bien conduire que d'apprendre à lire, à écrire et à compter, et que les Caisses d'épargne scolaires constituent un excellent moyen de formation morale et d'éducation économique et sociale.

Ils nous préparent une génération de prévoyants, d'économistes, d'épargnants ; des citoyens responsables, fiers, confiants en eux-mêmes, qui seront un bel actif pour notre société.

Qu'ils en soient félicités, et qu'ils reçoivent l'encouragement et la haute considération de tous pour cette œuvre éminemment éducative, si belle et si féconde.

PAUL-ÉMILE CHARRON

Assemblée générale annuelle de l'Union régionale de Rimouski

L'ASSEMBLÉE générale annuelle de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du diocèse de Rimouski fut tenue dimanche après-midi, le 31 juillet 1955, en la salle paroissiale de Sainte-Cécile-du-Bic, sous la présidence de M^e Émile Gagnon, n.p., président de l'Union.

Aux membres présents des trois conseils de l'Union s'étaient joints, à titre d'invités, M. l'abbé Zénon Soucy, curé de la paroisse, et M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires de Québec.

M. Gérard Roussel, gérant de l'Union, soumit à l'assemblée la situation financière au 31 mai 1955, avec le partage des bénéfices de la Caisse régionale, organe financier de l'Union. Voici quelques chiffres l'indiquant : capital social, \$281,000. ; épargne, \$1,916,064.70 ; obligations, \$903,783.34 ; prêts aux sociétaires, \$283,789.67 ; encaisse, \$891,176.81 ; avoir-propre \$166,857.84.

L'Union continue de progresser, et elle s'efforce de répondre le mieux possible à tous les besoins de ses Caisses populaires affiliées. La situation économique, nota le gérant, est plutôt stable, et il escompte des jours plus favorables encore lorsque la région disposera de plus d'électricité.

L'actif des 104 Caisses affiliées au 31 mai 1955 était de \$13,059,859.05 comparativement à \$12,681,930.34 au 31 mai dernier. C'est une augmentation de \$377,928.71.

M. Roussel exhorta les dirigeants des Caisses à bien suivre les règlements et la loi. Il mit les gérants en garde contre la tolérance de certains abus que des sociétaires se permettent. Il insista sur le danger d'échanger des chèques sans provisions suffisantes et de maintenir des comptes d'épargne à découvert. Il rappela

la raison pour laquelle l'Union régionale et la Fédération des Caisses populaires recommandent de maintenir une liquidité de 50%. Il invita les Caisses populaires à respecter scrupuleusement ces recommandations pour leur plus grand bien.

Après l'acceptation des rapports, les congressistes furent invités à formuler leurs suggestions. La discussion s'est centrée sur les avantages qu'il y aurait d'arriver à une plus grande participation des dirigeants des différentes Caisses à l'assemblée régionale que les distances ne favorisent guère,

L'assemblée manifesta le désir de voir l'Union régionale organiser des réunions de district pour les membres des trois conseils des Caisses afin de permettre aux dirigeants des Caisses d'une même région de se mieux connaître et de se doter d'une meilleure connaissance de la doctrine des Caisses. Les récents congrès qui ont été tenus lors de la mise en vigueur des plans d'assurance-« prêt » et « épargne » ont permis aux dirigeants des Caisses avoisinantes de se rencontrer pour une première fois et avec grand avantage.

Ces réunions permettraient d'étudier en groupe des problèmes communs que l'on rencontre dans l'administration d'une Caisse populaire. On pourrait en profiter pour étudier davantage la loi, les règlements, les problèmes administratifs et aussi, organiser les campagnes en faveur de l'économie et de l'épargne.

L'assemblée délibéra quelque temps sur l'opportunité d'augmenter le nombre des administrateurs à sept ou à neuf. Il fut convenu qu'une proposition émanant d'une Caisse populaire sera formulée en temps opportun, l'an prochain, afin de prévoir cet item à l'agenda de la prochaine assemblée annuelle ou spéciale.

Les officiers sortant de charge étaient MM. Georges-A. Bouchard et Gérard Roussel, au conseil d'administration ; M. Arthur Rioux à la commission de crédit ; et M. Ronaldo Raboin, n.p., au conseil de surveillance. Tous furent réélus.

M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires de Québec, invité à adresser la parole, demanda aux dirigeants des Caisses populaires de bien respecter la loi et les règlements et d'accepter dans un bon esprit les observations des inspecteurs qui n'ont pour but que le bien de la Caisse et la protection des épargnes des sociétaires.

L'inspection permet de faire la revue des opérations de l'année et de déceler à temps des pratiques abusives et des erreurs qui pourraient affecter la bonne marche de la société. Il convient donc de collaborer de toute façon avec les inspecteurs qui eux-mêmes visitent les Caisses, non pas pour prendre les administrateurs, les gérants et les employés en défaut, mais pour les aider à administrer et diriger la Caisse populaire selon l'esprit du fondateur et la loi et les règlements qui la régissent.

M. le curé Zénon Soucy, invité à tirer les conclusions, résuma un peu de mots ses impressions dans un style qui dériva l'assemblée. Il fit ressortir l'appréciation qu'il avait de cette réunion où les délégués ont participé activement à la discussion selon les règles d'une liberté bien comprise ; chacun y est allé de son idée et de ses suggestions ; c'est ainsi, d'ailleurs, que l'on réussira à garder ces institutions bien vivantes et fortes au bénéfice des classes laborieuses.

Après des remerciements bien sentis offerts par monsieur le président, le notaire Émile Gagnon, à tous les congressistes, l'assemblée se termina par le chant de l'hymne national.

Caisses populaires et étudiants

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt et profit cette conférence d'un étudiant à ses confrères membres de la Caisse populaire de son collège. Bien qu'elle date déjà de quelques années, les vérités qu'elle contient ont gardé toute leur fraîcheur, leur valeur d'actualité. Et la Caisse collégiale a continué, elle, à progresser depuis.

POUR un « conférencier, » parler des Caisses populaires au collège de Lévis est un peu comme parler d'un enfant dans sa propre famille... c'est parler d'une chose devant des gens qui en connaissent sans doute plus long que celui qui en parle. Il n'y a, pour se convaincre de cela, qu'à regarder la marche de la Caisse populaire du collège ainsi qu'à considérer le nombre de ses sociétaires...

D'ailleurs, l'existence des Caisses populaires est en effet intimement liée au collège de Lévis. C'est en effet ici, si je ne me trompe que fut ouvert le premier comptoir de la première Caisse Desjardins... et le fondateur des Caisses vint souvent chercher auprès des prêtres du collège les conseils et l'encouragement dont il avait besoin dans l'œuvre qu'il avait entreprise.

Et dans les 53 ans de leur histoire, les Caisses populaires ont toujours trouvé au collège de Lévis un milieu favorable à leur œuvre. En 1944, quand la Caisse populaire du collège fut fondée, ce fut avec enthousiasme que les autorités accueillirent cette institution. En 1950, lors de la célébration du cinquantenaire des Caisses, ce fut pour témoigner la bonne amitié des deux institutions que les autorités des Caisses firent du collège de Lévis le centre de ralliement de ces fêtes mémorables.

De plus, les Caisses populaires sont aujourd'hui tellement répandues, et les propagandistes ont si bien rempli leur devoir qu'il ne reste pratiquement rien de nouveau à dire sur le sujet. Il nous faut répéter ce qui a déjà été dit.

Je me bornerai donc à quelques rappels de vérités très générales, en essayant toutefois d'en faire

des applications pour le milieu étudiant.

L'ÉTUDIANT ET LA CAISSE POPULAIRE

La Caisse populaire, s'il nous faut la définir, nous apparaît comme une entreprise économique poursuivant une fin sociale.

Économique, elle est une coopérative d'épargne et de vérité; *sociale*, elle n'est pas qu'une simple accumulation de capitaux, mais bien plutôt une association de personnes qui, du fait qu'elles éprouvent les mêmes besoins et problèmes économiques, désirent s'entraider pour satisfaire les uns et résoudre les autres.

Son but est éminemment *social et humain*. À l'homme qui, de sa nature même et par la volonté de son créateur, doit être sa propre providence, la Caisse populaire enseigne l'économie et la prévoyance par la pratique de l'épargne, et l'usage rationnel et facilité du crédit, sous forme de prêts avantageux, moralisateurs et productifs.

Par son principe de base qui est la coopérative, « tous pour chacun, chacun pour tous », la Caisse populaire humanise le capital, le socialise pour ainsi dire, et veut faire revivre en matière économique cet idéal de la solidarité humaine que le capitalisme industriel du dernier siècle avait littéralement fait disparaître des relations sociales.

Héritières du mouvement coopératif lancé par les pionniers de Rockdale, inspirées des fondations de banques du peuple en Europe continentale, les Caisses populaires Desjardins s'inscrivent au Canada comme une réaction chrétienne à un système économique dont la seule philo-

sophie était la conquête du profit par quelques individus, et ce, au détriment même de la dignité de la personne humaine et de la collectivité sociale en général.

Alors que le socialisme et bientôt le marxisme, en prêchant la lutte des classes et la Révolution sous toutes ses formes, opposaient au capitalisme un ordre nouveau, athée et matérialiste, la coopération, en s'inspirant ici, au Canada, de principes chrétiens, prônait une révolution non moins radicale, mais pacifique, et devant se réaliser par l'harmonie de la charité et de l'entraide fraternelle.

Comme le mouvement coopératif canadien en général, et le syndicalisme chrétien, la Caisse populaire est une des formes qu'a prise ici la réaction chrétienne au libéralisme économique.

Ainsi définie, la Caisse populaire apparaît comme un moyen de promotion des classes laborieuses et du peuple en général. Promotion qui ne se réalisera pas par la Révolution sanglante et le renversement des structures sociales et économiques existantes, mais en leur communiquant un autre esprit, un idéal chrétien et humain qui veut réaliser cet objectif d'une saine philosophie économique : rendre l'homme maître de ses destinées économiques et assujettir les biens matériels à son empire plutôt que de l'en laisser esclave. La coopération, la Caisse populaire est donc un des moyens offerts à la masse pour accéder à la propriété et se procurer ce minimum de biens matériels que saint Thomas d'Aquin lui-même juge nécessaire pour la pratique de la vertu.

Enfin, la Caisse populaire est un de ces moyens offerts à une société pour réconcilier l'économie et le social dont le capitalisme industriel et le libéralisme économique avaient consacré le divorce.

Mais pour répondre à leur mission et ne pas tomber elles-

mêmes dans les vices qu'elles reprochent au système contre lequel elles s'inscrivent, les Caisses populaires en plus d'ouvrir des comptoirs financiers, doivent, par l'éducation coopérative, inculquer à leurs membres et à la masse du peuple, l'esprit et les principes qui animaient leur fondateur, le commandeur Desjardins.

Les statistiques qui illustrent en chiffres l'histoire des Caisses populaires sont éloquentes et suffisent à justifier le bien-fondé de l'œuvre entreprise il y a un demi-siècle. Mais les lauriers si valeureusement conquis ne doivent pas nous faire conclure que plus rien n'est à faire et qu'il n'y a qu'à laisser les Caisses continuer à marcher sur l'élan et la poussée qu'elles ont reçues pendant les cinquante dernières années.

Il reste au contraire beaucoup à faire et l'œuvre à accomplir aura besoin de l'élite de demain tout comme l'œuvre accomplie a eu besoin de l'élite d'hier.

DÉFINITION DE LA CAISSE POPULAIRE

La Caisse populaire n'est peut-être pas la seule formule viable pour rénover l'ordre économique et social au Canada, mais elle en est une qui a déjà accumulé les preuves de son bien-fondé, et il est du devoir de la future élite de la supporter. Notre peuple, comme toute collectivité, a besoin de chefs pour orienter son action. Et de l'influence de ses chefs dépendront la mentalité et l'esprit de demain. Dans le monde bouleversé d'aujourd'hui, diverses influences sollicitent la masse : d'une part les idéologies matérialistes sous toutes leurs formes, de l'autre l'influence chrétienne que cristallise l'enseignement du Pontife romain et de la hiérarchie catholique.

Le mouvement coopératif apparaît au Canada, tout comme le syndicalisme chrétien, comme une des formes d'application de la doctrine sociale de l'Église. Notre devoir à nous est de vous en faire les supporteurs, et d'inspirer confiance au peuple en ces institutions, par notre adhésion et notre exemple.

Car, malgré les magnifiques résultats obtenus par les coopératives et les Caisses populaires, les principes et les réalisations du mouvement coopératif restent encore à être présentés dans une foule de milieux et chez des gens de multiples conditions.

Mais pour que la future élite, la classe étudiante actuelle, connaît l'œuvre coopérative, il ne suffisait pas d'une pure présentation académique. Il fallait une initiation pratique. C'est ce qu'ont compris les dirigeants des Caisses populaires et les autorités des maisons d'éducation quand ils acceptèrent, par l'établissement des coopératives et des caisses étudiantes, de jeter le germe de la coopération dans les collèges et les universités.

Au début de cette expérience, on pouvait douter de son succès. Mais l'histoire de toutes les Caisses étudiantes, et en particulier celle du collège de Lévis, a prouvé à l'envi que les étudiants avaient mérité la confiance qu'on avait mise en eux.

Nos Caisses populaires, écrivait monsieur Turmel en 1945, sont entrées au collège : elles y feront les études des jeunes coopérateurs ; elles s'y installent pour y rester... et nous préparer des successeurs dans les idées de M. le commandeur Alphonse Desjardins... »

Cette prévision était juste car déjà aujourd'hui d'anciens sociétaires et officiers de Caisses étudiantes occupent des postes de commande dans le mouvement coopératif canadien, et ce ne sont là que les premières récoltes...

En plus de ce devoir qui incombe aux étudiants de connaître et de s'initier au mouvement à titre de dirigeants sociaux et promoteurs de l'intérêt économique du pays, ils y trouvent dans cette participation active à une entreprise qu'eux-mêmes ils administrent, une formation personnelle et de multiples avantages pour l'avenir.

« Comme sociétaires de leurs Caisses, les étudiants font en petit l'apprentissage de la vie réelle. Ils pratiquent la vertu d'économie en s'habituant à de petites épargnes. » Ils appren-

nent à lire leur carnet, à le contrôler ; à différencier l'actif d'avec le passif ; à recevoir et faire des chèques et bordereaux qu'ils endossent et qu'ils signent ; à faire des emprunts... et à les rembourser ; bref, ils s'initient aux pratiques élémentaires de l'économie et aux responsabilités financières et sociales qu'implique la manipulation de l'argent.

Ils s'initient aux principes démocratiques du vote et du contrôle de leurs dirigeants par leur participation à l'Assemblée générale.

La Caisse populaire dans un collège apparaît comme une école de formation de la volonté, du sens social en même temps qu'une précieuse leçon d'expérience et de discipline.

Et tout cela est en outre des services immédiats et matériels que la Caisse rend à l'étudiant sous forme d'un intérêt appréciable sur l'épargne, d'une ristourne proportionnelle et des prêts dont il peut profiter au besoin.

Les Caisses populaires étudiantes en habituant les jeunes dès le stage de leur éducation, à l'épargne et à l'utilisation rationnelle du crédit, aident à la formation morale, sociale et économique de l'individu. Car « tout se tient dans nos vies : l'honnêteté dans les affaires va ordinairement de pair avec l'honnêteté sociale et morale. L'ordre dans les affaires chemine d'ordinaire avec l'ordre et la vertu dans la vie sociale et morale ».

En plus de ces multiples avantages, que je n'ai pas à vous énumérer, et dont tout sociétaire d'une Caisse étudiante peut profiter, il y a, cette possibilité que tout étudiant a de se voir confier un poste d'officier dans sa Caisse. À ce moment, l'expérience devient encore plus enrichissante car par le dévouement et le travail gratuits qu'il veut consentir et les responsabilités vraiment sérieuses qu'il doit assumer, l'étudiant se voit initié à la pratique véritable du service professionnel et de la conduite des affaires. Le profit personnel qu'il en retire est appréciable, et la société qui reçoit des étudiants ainsi préparés ne peut que s'en porter mieux.

La Caisse populaire du collège de Lévis a réalisé à l'envi cet objectif proposé aux Caisses étudiantes. Les quelques centaines de sociétaires qui se sont enregistrés dans ses livres depuis sa fondation sont autant de futurs sujets pour les Caisses populaires de notre pays. Et les quelques 70 qui ont occupé dans cette Caisse des fonctions administratives seront sans doute plus tard dans les premiers rangs de nos mouvements coopératifs.

La Caisse populaire du collège possède aujourd'hui un actif de \$75,000., soit \$15,000. de plus que du temps où j'avais l'honneur d'en être le vice-président, en 1950. C'est un saut formidable en trois ans. De 323 sociétaires en 1950, la Caisse compte actuellement 450 sociétaires. C'est de la progression géométrique et les résultats qui appellent sur le travail des officiers et la collaboration des étudiants des félicitations qu'on ne saurait faire trop élogieuses.

Mais il en reste encore à convertir, même si leur nombre au collège diminue de jour en jour.

C'est à ces « gentils », si je puis ainsi m'exprimer, que je voudrais lancer une invitation pressante à se joindre à leur Caisse populaire. Certains diront pour s'excuser qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour que ça vaille la peine d'aller ouvrir un compte. L'argument ne tient pas, car la Caisse populaire Desjardins, de la volonté même de son fondateur, est peut-être la seule institution financière qui considère le « sou » et les petits montants comme des valeurs monétaires importantes. D'autres n'ont peut-être pas confiance dans les Caisses populaires. Eh bien ! à ceux-là il faudrait faire remarquer le nombre de plus en plus grand de ceux qui font confiance à l'œuvre du commandeur Desjardins. Les avantages innombrables rendus à notre peuple pendant 53 ans, et les multiples témoignages qu'elles ne cessent de recevoir sont autant de raisons qui militent en leur faveur.

Quant aux hésitants, un seul conseil, celui de faire l'essai de la Caisse populaire. Ici, plus qu'ailleurs, c'est la garantie classique

qui joue : satisfaction garantie ou argent remis... plus les intérêts.

À cette Caisse du collège de Lévis, à votre Caisse, à notre Caisse qui est au premier rang de toutes les Caisses étudiantes, faisons-nous un devoir d'accorder notre support et notre apport.

De ce devoir, j'ai voulu vous exposer quelques-uns des avantages. En terminant, je voudrais insister sur la *fierté*, que nous, du collège de Lévis, devons avoir pour notre Caisse, pour lui garder la place enviable qu'elle occupe, et pour rendre un hommage à la mémoire du commandeur Desjardins, en prouvant à la génération actuelle que l'apôtre du mouvement coopératif n'a pas en vain semé ses idées dans les murs de son *alma mater*.

LUC LESSARD

◆ ◆ ◆

« Quand l'homme vieillit, il éprouve le besoin d'une chose qui ne lui manquait pas du tout dans sa jeunesse : le silence. »

— DE GONCOURT

Un actuaire associé à l'Assurance-Vie Desjardins

Il nous fait plaisir de vous communiquer l'engagement à l'Assurance-Vie Desjardins d'un actuaire associé en la personne de M. Hervé Hébert.

Après s'être classé le premier de son cours pendant quatre années consécutives, il décrocha le diplôme de bachelier en sciences mathématiques avec mention *magna cum laude*, de l'université de Montréal. De plus, il remporta en 1950, la médaille du lieutenant-gouverneur de la province de Québec et le prix des professeurs de mathématiques.

En ce qui concerne ses études en actuariat, il détient présentement le titre d'« Actuaire associé » (cinq examens). À remarquer qu'il a déjà passé sept examens sur huit pour se qualifier

comme *Fellow* de la *Society of Actuaries* des États-Unis.

Après avoir fait plusieurs stages dans différentes institutions d'assurance-vie il est entré au service de la *Sun Life* en janvier 1952. En décembre 1953 il fut promu *Actuarial Assistant*, poste qu'il occupait au moment de son engagement à l'Assurance-Vie Desjardins.

Jusqu'en juin dernier il était professeur à l'Institut de mathématiques de l'université de Montréal où il enseigna les différences finies, les probabilités et les statistiques mathématiques.

De plus, Monsieur Hébert est membre de la *Society of Actuaries*, de la *Canadian Association of Actuaries* ainsi que de l'*International Congress of Actuaries*.

Aussi pourquoi ne pas souligner qu'il a occupé à la *Sun Life*, la fonction de membre du comité de surveillance et du conseil d'administration de la *Delphic Credit Union* (coopérative d'épargne et de crédit pour les employés).

Il est marié et père de deux enfants.

Cordiale bienvenue à Monsieur Hébert et nos meilleurs vœux de succès !

ALFRED ROULEAU,
gérant général.

◆ ◆ ◆

« Malheur à qui n'a pas, jouet du
[vent amer,
Une étoile en son cœur pour aller
[sur la mer ! »

— A. DORCHAIN

Notes et commentaires

VALEUR DES TERRES AGRICOLES

La valeur moyenne des terres occupées au Canada a fléchi quelque peu en 1954. Il faut ajouter tout de suite qu'une tendance vers la hausse s'est cependant manifestée dans les provinces de Québec, d'Ontario et de la Colombie canadienne. Notons que les terres agricoles occupées comprennent non seulement les terres défrichées, mais aussi celles non

défrichées, de sorte que la valeur moyenne des terres cultivées est supérieure certes à celle des terres occupées qui est estimée à \$50. l'acre (Terre-Neuve n'est pas inclus dans l'estimation). Voici quelques chiffres empruntés au *Bulletin trimestriel de la Statistique agricole* de janvier-mars 1955 qui indiquent la valeur moyenne des terres occupées au Canada, par province, pour les années 1935-1939, 1945, 1950, 1953, 1954.

Province	Moyenne 1935-39	1945	1950	1953	1954
Île-du-Prince-Édouard...	\$33	\$43	\$55	\$61	\$59
Nouvelle-Écosse.....	32	41	52	54	54
Nouveau-Brunswick....	27	40	51	54	52
Québec.....	41	57	66	77	81
Ontario.....	45	57	75	98	101
Manitoba.....	17	21	39	49	45
Saskatchewan.....	15	18	26	30	29
Alberta.....	16	20	35	43	41
Colombie canadienne....	59	67	87	99	102
Canada (Terre-Neuve exclue).....	24	30	43	51	50

REVENU NET DES CULTIVATEURS

déoulant des exploitations agricoles, Canada, par province, 1952-54 (B. F. S.)

Province	1952	1953	1954
Ontario.....	\$ 447,629,000.	\$ 434,121,000.	\$ 381,081,000.
Québec.....	277,144,000.	275,115,000.	270,758,000.
Alberta.....	359,849,000.	300,773,000.	177,037,000.
Saskatchewan.....	565,514,000.	467,608,000.	126,453,000.
Manitoba.....	156,806,000.	115,380,000.	72,547,000.
Colombie canadienne....	39,539,000.	43,478,000.	35,536,000.
Nouveau-Brunswick....	36,689,000.	28,653,000.	29,531,000.
Nouvelle-Écosse.....	19,382,000.	21,532,000.	19,912,000.
Île-du-Prince-Édouard..	20,921,000.	12,945,000.	12,786,000.
Canada (Terre-Neuve exclue).....	\$1,923,473,000.	\$1,699,605,000.	\$1,125,641,000.

LE TOURISME AU CANADA

Le *bulletin quotidien du B.F.S.*, à Ottawa, du 28 juillet dernier, établit à \$382,000,000. les dépenses des visiteurs au Canada en 1954, à comparer à \$365,000,000. en 1953, alors que les Canadiens ont dépensé \$302,000,000. en voyage à l'étranger en 1954. C'est une différence de \$80,000,000. en 1954, alors que les années précédentes marquaient un gain, considérable avec sommet en 1948 qui indiquait un surplus de \$145,000,000.

Les Américains ont dépensé \$280,000,000. au Canada en 1954. Et les Canadiens, de leur côté, ont dépensé aux États-Unis, au cours de leur voyage en cette même période, \$313,000,000.

L'ASSURANCE COOPÉRATIVE A FAIT SES PREUVES DEPUIS LONGTEMPS

La coopération s'applique depuis longtemps déjà à un nombre considérable d'activités économiques. D'ailleurs, la coopération bien appliquée offre autant de possibilités de succès que n'importe quel autre système économique, et elle présente cet avantage particulier de ne pas sacrifier les valeurs humaines aux froides réalités économiques, de ne pas déshumaniser l'homme à la recherche des biens matériels destinés à satisfaire ses besoins essentiels.

Nombreuses sont nos institutions d'assurance coopérative ou mutuelle qui illustrent la justesse de ce propos. Pour éviter de faire des préférences résultant d'un choix, voici un exemple pris au loin, d'une vieille institution qui a fait ses preuves et qui garde son dynamisme, à en juger par ses résultats. Telle institution, en Angleterre, qu'on appelle la *Co-operative Insurance Society, Ltd.*, opère depuis 87 ans. Une des plus considérables et des plus économiquement administrées des

société d'assurance de Grande-Bretagne, cette Coopérative d'assurance, affirme-t-on, vient au second rang dans les nouvelles affaires, et, au dernier rapport annuel, elle accusait le plus faible pour-

centage de dépenses d'administration. Elle compte 11,000,000 d'assurés et 12,000 employés, et elle couvre presque tout le champ de l'assurance. Elle a distribué en ristourne à ses assurés \$12,000,-

000. en 1954. Sa politique de prêts à des jeunes ménages qui veulent devenir propriétaires de leur foyer, a facilité à date la construction de plus de 40,000 maisons.

Service de renseignements

Q. — *Pourquoi exige-t-on que l'encaisse soit faite chaque jour d'ouverture de la Caisse populaire ?*

R. — Il faut que l'encaisse soit vérifiée chaque jour où la Caisse populaire ouvre ses portes pour les raisons suivantes :

1° S'assurer que l'encaisse balance et que toutes les opérations effectuées au cours de la journée ont été inscrites au livre de Caisse ; c'est par la vérification de l'encaisse qu'on peut s'en rendre compte ; il n'y a pas d'autre moyen que celui-là.

2° Pour vous protéger vous-mêmes, messieurs les gérants, contre un travail long et fastidieux de recherches parfois vaines qui vous écherra un jour ou l'autre si vous négligez de balancer votre encaisse chaque soir. Car, si une erreur s'est glissée dans la manipulation de l'argent, soit dans les dépôts, retraits ou échanges de chèques, etc. . . ., il est bien plus facile de localiser l'erreur la journée même et de faire les démarches nécessaires pour donner justice et satisfaction à qui n'aurait pas eu tout son dû ou en aurait trop reçu. Il est même arrivé que des gérants ont dû rembourser un déficit de Caisse à raison même de cette négligence à faire et à balancer chaque jour leur encaisse.

3° Protéger la Caisse en cas de vol en lui permettant de faire la preuve de la perte. C'est pourquoi il faut toujours faire le détail précis de l'encaisse chaque fois qu'elle est prise et balancée en utilisant les formules spéciales qu'il faut conserver précieusement pour référence future. La Société d'assurance qui vous fournit une police de garantie globale a bien le droit d'exiger, pour ne pas être victime elle-même d'erreurs ou de finasseries, qu'on lui fasse la preuve du vol dont on réclame la compensation en argent avant de faire le versement requis et prévu au contrat d'assurance ; la production du détail précis de l'encaisse du dernier jour d'ouverture de la Caisse constitue un des éléments de cette preuve. La Société d'assurance l'exige, à bon droit, avant de compenser le montant du vol, parce que le détail de l'encaisse permet d'établir la nature, l'étendue du vol. Sans compter qu'il parle par lui-même en faveur de la bonne tenue de la Caisse et peut faciliter le règlement du vol.

4° Pour s'assurer que la Caisse a en mains un montant d'argent suffisant pour répondre aux retraits d'épargne ou aux avances à faire sur les em-

prunts des sociétaires, c'est-à-dire pour effectuer les opérations normales de la Caisse.

5° Pour savoir si le montant d'argent à la caisse n'excède pas ce que la police d'assurance couvre et protège contre le vol.

La comptabilité c'est les yeux de la Caisse. Comme c'est précieux d'avoir une bonne vue ! Bien vérifier son encaisse chaque jour d'ouverture, c'est marcher dans la lumière, c'est savoir où l'on va, ce que l'on a, et c'est aussi être capable de dire et de prouver ce que l'on a et ce que l'on est.

Q. — *Les Commissaires de crédit sont-ils tenus d'exiger des cautions sur tous les prêts ?*

R. — Ni la Loi des syndicats coopératifs de Québec, ni les statuts généraux de nos Caisses populaires les obligent à exiger une ou plusieurs cautions sur les prêts. Mais, étant donné le rôle de la caution, qui, outre la sécurité qu'elle représente, peut offrir une aide précieuse pour le remboursement régulier des prêts, il importe que nos Caisses populaires fassent, à ce sujet-là, l'éducation de nos gens en leur exposant les avantages d'avoir une ou plusieurs cautions selon les cas. Les Caisses agissent sagement du point de vue financier et éducatif en demandant une caution. Mais les commissaires de crédit doivent user de leur bon jugement dans chaque cas particulier.

Q. — *Est-ce que la caution sera appelée à payer si l'emprunteur n'honore pas sa dette ?*

R. — La caution se constitue responsable de la dette et peut être appelée à rembourser l'emprunt. La commission de crédit de la Caisse populaire doit refuser le prêt lorsqu'elle se rend compte qu'il y a risque sérieux à ce que la caution soit, un jour ou l'autre, obligée de payer à la place de l'emprunteur. Dans l'esprit de nos Caisses, la caution c'est une personne qui vient recommander l'emprunteur et aider éventuellement la Caisse à faire respecter par l'emprunteur les engagements qu'il a pris. Évidemment, si l'emprunteur n'honore pas ses engagements, la caution peut être appelée à payer à la place de l'emprunteur qu'elle a recommandé à la Caisse.

Q. — De qui relève les achats ou les ventes d'obligations dans la Caisse populaire? Qui a l'autorité de prendre les décisions au sujet de l'achat ou de la vente de telle ou telle obligation? En somme, qui décide des placements à faire? Est-ce le gérant? Est-ce le conseil d'administration? Ou bien si c'est la commission de crédit?

R. — La Loi des Syndicats coopératifs de Québec dit bien clairement que c'est le conseil d'administration qui a autorité de faire les achats ou ventes d'obligations, et la Loi énumère les obligations ou placements que la Caisse populaire peut acheter, et elle indique aussi l'autorisation que doit obtenir, avant de le faire, la Caisse populaire pour effectuer tel achat d'obligations, avec ses conditions définitives. Voici ce que dit la Loi: «Tous les placements de ces sociétés de crédit doivent être faits: dans les fonds ou obligations de la puissance du Canada ou de la province de Québec ou garantis expressément par la puissance ou la province, ou dans les emprunts de toute municipalité ou de toute corporation scolaire en cette province, ou

dans les emprunts dûment autorisés pour la construction ou la réparation en cette province des églises, presbytères ou cimetières ou dans les emprunts de fabriques ou de corporations ecclésiastiques ou religieuses en cette province, ou en biens-fonds dans cette province, ou sur premier privilège ou première hypothèque pour un montant ne dépassant pas les trois cinquièmes de l'évaluation municipale des biens-fonds affectés.»

«Cependant, ces placements ne peuvent être effectués par le conseil d'administration de la société de crédit sans avoir été approuvés au préalable par le principal corps administratif ou conseil d'administration de toute fédération organisée en vertu de l'article 49, dont la juridiction ou la compétence, telle que définie par ses statuts et règlements, s'étend à la circonscription territoriale de cette société.»

C'est là une mesure de protection des épargnes de nos Caisses populaires. Elle est efficace parce qu'observée. Les Unions et la Fédération voient à ce qu'elle le soit.

Un plan d'épargne... dans un programme de vie

SAIS-TU combien il en coûte pour se marier, se loger, se meubler? Ne crois-tu pas qu'un jeune homme sage et prévoyant doit savoir ça tout de suite s'il veut s'organiser pour arriver à temps.

Les jeunes ménages de tes amis te le diront: il te faudra deux à trois mille dollars pour te marier et te procurer les choses essentielles à un ménage qui débute.

Et si tu veux t'installer dans ta maison à toi, tu devras épargner un autre deux à trois mille dollars qui te permettra un emprunt pour te bâtir.

Établis tout de suite ce qu'il te faudra d'argent pour te marier et pour organiser ton foyer demain, et fais ton programme d'épargne en conséquence, afin que tu saches à l'instant ce que tu dois mettre de côté chaque semaine sur ton salaire ou ton revenu pour te marier dans X années, pour organiser ton foyer ou devenir propriétaire de ta maison.

Tu as dix-huit ans. Tu gagnes cinquante dollars, peut-être davantage, par semaine. Tu peux déposer, sans te «morfondre»,

disons \$10. par semaine à ta Caisse populaire. Si tu es fidèle à le faire, à l'âge de 25 ans, c'est \$4,000. que tu auras à ton compte d'épargne. Et, ce qui te sera d'une aide précieuse, tu auras fait de plus, la démonstration à ta Caisse populaire que tu es un jeune homme qui sait prendre ses responsabilités et qui mérite d'être aidé parce que, par la pratique méthodique de l'épargne régulière, tu auras fait un bon apprentissage du crédit: ta Caisse populaire sera heureuse de te prêter les cinq ou six mille dollars qui te manquent pour te faire construire une maison où tu seras heureux de vivre avec ta femme et les enfants que la Providence confiera à vos soins.

Cet argent que tu gagnes aujourd'hui à la sueur de ton front, dis-toi bien que tu n'as pas le droit, sous prétexte que tu dois te divertir, de le gaspiller, comme tant de nos jeunes le font hélas! en des frivolités.

Cet argent c'est le fruit de ton labeur. Selon l'expression du Révérend Père Gaty, cet argent c'est de la vie humaine, c'est du

sang, des sueurs, des larmes, c'est quelque chose de sacré, tu n'as pas le droit de le profaner.

Que tu seras heureux demain d'avoir réalisé des épargnes qui te permettront d'organiser sur une base solide ton foyer et de vivre dans l'harmonie. Que de foyers brisés pour des questions d'argent! On ne sait pas se plier à un programme de vie raisonnable qui permet des épargnes, on s'engage dans une vie nouvelle avec des responsabilités accrues pour lesquelles on ne s'est pas préparé, on se charge de dettes parce qu'on n'a pas d'épargnes pour organiser son foyer, on n'arrive pas à boucler son budget familial parce que les remboursements sont trop considérables et qu'on ne sait pas discerner l'utile, le nécessaire et le superflu, et qu'on ignore ce que c'est la prévoyance, l'économie, l'épargne.

Si tu veux être heureux demain, et ta vie durant, fixe-toi un idéal élevé, fais-toi un programme de vie, mets-y un plan d'épargne, et sois-lui fidèle. L'avenir t'appartient. Il sera ce que tu l'auras fait.

PAUL-É. CHARRON

LES jeunes filles doivent s'intéresser également à l'épargne. Ne sont-elles pas, pour la plupart, appelées à être épouses et à remplir, par conséquent, le rôle que leur mère remplit aujourd'hui dans la famille? Or, peut-on les former trop vite à ce beau rôle, ne faut-il pas leur inculquer aussi l'amour de l'épargne qui sera en partie la source du bien-être matériel de ceux qui leur seront chers, et, partant, d'une vie bien ordonnée, à l'abri des privations et de la misère?

Alphonse DESJARDINS

(*La Caisse populaire*, 1911.)

